

N° 17.54

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 29 novembre 2017, s'est réuni à Eclose-Badinières, le 13 décembre 2017 de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 55 Présents : / 58 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (7)
- ④ - Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (9)
- ⑤ - Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (11)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH Jean-Marie, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

Le débat mené sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci annexé est formalisé par une délibération spécifique.

Après discussion et débats,

Le comité syndical prend acte le 13.12.2017 de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 13 décembre 2017

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

Le budget 2018 a été construit sur la base d'une stabilité des tarifs. Malgré la mise en œuvre de certains projets, il dégage des marges de manœuvre, en baisse néanmoins. La poursuite de cette politique de maintien stricto sensu des tarifs, à terme, ainsi que le développement de nouveaux projets, en cohérence avec les obligations réglementaires et environnementales (extension des consignes de tri d'ici 2022, réduction de 50 % de la part enfouie et tri à la source des bio-déchets d'ici 2025) risquent d'entraîner une forte dégradation à moyen terme de la capacité d'autofinancement du SMND. Ce diagnostic a pu être confirmé par la Chambre Régionale des Comptes lors de l'examen de la gestion en cours d'achèvement fin 2017.

A la suite des fusions d'EPCI sur le territoire, une étude des périmètres des syndicats en charges des déchets sur le Nord Isère doit être menée en 2018. Dans le prolongement des orientations retenues par les EPCI membres dans ce dernier cadre, le SMND envisage une réflexion pour repenser l'architecture des tarifs afin qu'ils soient plus clairs, favorisent la comparaison avec d'autres syndicats, et valorisent la collecte sélective. Cette réflexion doit s'inscrire dans un dialogue, confiant, constructif, et régulier avec les 5 EPCI adhérant au SMND.

1°) Propos liminaires

1. Conjoncture économique

L'année 2018 devrait voir se poursuivre la reprise de la croissance économique, et conséquemment une reprise de l'inflation qui devrait, néanmoins rester modérée.

Par ailleurs, dans le cadre de la transition énergétique, une convergence entre les prix de l'essence et du gasoil est en cours, par une taxation plus importante du gasoil, et donc un renchérissement de ce carburant.

Des réflexions sont par ailleurs en cours pour réformer le calcul de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) afin de surtaxer l'enfouissement par rapport à l'incinération.

A contrario, une baisse de la TVA pour les activités liées au traitement des déchets pourrait diminuer de 10 % à 5.5 %.

Enfin, la filière de traitement des bois connaissant des difficultés d'exutoires, les tarifs à la tonne de ces prestations ont connus une augmentation significative.

2. Conjoncture réglementaire

Le nouveau barème de soutien à la collecte et au recyclage des emballages (dit barème F) s'appliquera cette année, dans un contexte d'absence de champ concurrentiel. Le maintien des soutiens perçus par le SMND sera conditionné au lancement d'une réflexion sur l'extension des consignes de tri et à la présentation d'un plan d'action donnant la perspective d'un passage d'ici 2022

En matière de Gestion des Ressources Humaines, la première étape du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) a été mise en œuvre sur 2017, les étapes suivantes sont néanmoins reportées par décision gouvernementale. Par ailleurs, le Syndicat va mettre en place pour la quasi-totalité des agents le nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP) déployé pour les cadres administratifs début 2017. En effet, l'une des primes utilisées au SMND pour les agents de catégorie C a été abrogée en mai 2017.

Enfin, et pour mémoire, 2017 a vu l'examen de la gestion du SMND par la Chambre Régionale des Comptes, dont la lettre d'observation définitive est attendue pour le début d'année.

3. Réalisations et projets

De nombreux projets en lien avec le métier ont été initiés en 2017 dont certains vont se poursuivre sur l'année 2018 :

- La réflexion sur la gestion des encombrants, afin de limiter au maximum l'enfouissement par un sur tri et l'utilisation de la filière CSR (Combustible Solide de Récupération). Celle-ci s'est concrétisée en 2017 par l'extension à deux déchèteries supplémentaire du mode de prestation limitant fortement l'enfouissement.
- Une étude sur l'étendue du service public de gestion des déchets : modalités de prise en charge de la collecte des déchets ménagers assimilés avec contractualisation avec les entreprises « clientes » en dehors du champ du service public obligatoire
- A la suite d'une réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères, la poursuite de la réflexion sur la gestion des bio déchets en lien avec la nécessité d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- Participation aux études territoriales dans le cadre de l'extension des consignes de tri
- Reprise en régie de la collecte de la commune de Tignieu Jameyzieu
- Dans le cadre du CSA3D, après la consultation mutualisée en 2017 pour la reprise des matériaux, poursuite du recours à des filières de reprises plus rentables au plan financier.
- En matière d'équipements : dans le cadre d'un groupement de commandes, installation de dispositifs de contrôle d'accès dans les déchèteries et mise en place de dispositifs de vidéo protection.
- Réflexion avec la CAPI sur récupération des films plastiques en déchèterie
- Renouvellement du parc, incluant un recours au Gaz Naturel de Ville (GNV) pour des bennes OM et véhicules électriques pour participer à l'effort en matière climatique.

4. Indicateurs financiers

Le budget 2018 s'inscrit dans une procédure désormais consolidée de dialogue budgétaire interne, avec une formalisation plus importante du processus. L'outil de programmation pluriannuelle

d'investissement et la matrice de prévisions à court et moyen terme continuent d'être affinés pour fournir à l'exécutif les outils adéquats d'aide à la décision.

Le remboursement anticipé d'un emprunt en 2017 accélère le désendettement du Syndicat.

5. Vision pluriannuelle

Il est possible de dresser le bilan financier des dernières années de gestion du SMND :

Les données 2014 restent « faussées » par les non rattachement de charges, l'année 2015 fait apparaître en grandes masses les volumes correctifs de redressement. L'année 2016 constitue l'année de référence pour la gestion avec des tarifs constants par rapport à 2015. Les chiffres 2017 constituent un projeté prévisionnel après 10 mois de gestion.

RETROSPECTIVE SMND en K€	2 014	2 015	2 016	Projeté 2017
Produits de Fonctionnement courant TOTAUX	22 039	25 738	24 114	24 110
Contributions des EPCI	17 993	19 896	20 582	20 672
Soutiens eco-organismes	2 255	2 263	1 938	2 001
Reprise matériaux	1 120	854	1 011	921
<i>Contribution exceptionnelle redressement</i>		2 000		
Autres produits courants	672	724	583	517
- Charges de fonctionnement courantes TOTALES	20 597	23 858	21 671	21 645
Masse salariale	6 761	6 941	7 178	7 550
Traitement des OM	6 127	6 809	7 132	7 142
Exutoires déchèteries	3 229	2 969	3 101	3 151
Collecte sélective	768	894	917	833
Carburants	1 051	874	848	886
Garage	886	904	823	729
<i>Correctifs financiers 2015</i>		3 000		
Autres charges courantes	1 774	1 469	1 671	1 354
Excédent courant	1 441	1 879	2 443	2 465
(-) Dt amortissements nets	1 079	1 143	1 183	1 197
(=) Dt épargne volontaire	362	736	1 260	1 268
+ Résultat financier en intérêts	-93	-92	-80	-82
= EPARGNE BRUTE	1 353	1 779	2 304	2 410
- Remboursement net du capital de la dette	524	548	511	664
= EPARGNE NETTE	829	1 230	1 793	1 746

Le niveau d'épargne constaté en 2016 et anticipé en 2017 permet d'envisager le renouvellement des matériels d'exploitation du SMND.

II*) Eléments d'appréciation des perspectives budgétaires 2018

A. Résultats de l'exercice 2017

Le résultat de fonctionnement projeté pour le seul exercice 2017 est estimé à 1 Million d'Euros auquel se rajoute l'excédent précédent de 2 Millions d'euros.

Par ailleurs, le résultat d'investissement est anticipé positif à hauteur de 1,3 Million d'Euros, mais le montant des restes à réaliser sera compris entre 1,2 et 1,5 Millions d'Euros et inclura principalement le marché d'acquisition de 6 camions contracté en toute fin d'exercice 2017, livrable en 2018.

Dans le cadre de ces résultats de gestion positif qui seront intégrés par anticipation au budget primitif, il est envisagé de prévoir une affectation de 1,2 millions d'euros en recette d'investissement. Cela permettra de couvrir l'essentiel des besoins de financement du reliquat de programme d'investissement 2017 (les 6 camions évoqués plus haut principalement) et du programme 2018. Le fonds de roulement d'environ un mois de fonctionnement (1,8 millions) à maintenir pour garantir la solvabilité du SMND sera intégré et sécurisé dans le budget de fonctionnement.

B. Produits de fonctionnement

1. Evolution des tarifs et des recettes des Intercommunalités :

Cette année encore, les tarifs propres au SMND seront inchangés, à la différence du coût du traitement. L'hypothèse d'une augmentation de 1 € à la tonne par le SITOM NI est incluse dans les orientations proposée, elle sera répercutée.

Il est rappelé que cette stabilité des tarifs n'induit pas forcément une stabilité des participations demandées : l'évolution de la population, les ajustements par commune (ou EPCI) du tonnage ou du nombre d'heures de collecte, ainsi que les performances de collecte influent également sur les participations.

2. Autres recettes

- Recettes des Eco organismes : malgré l'adoption du barème F, le soutien de Citeo (ex ecoEmballages) est stable, en raison du dispositif de maintien proposé par l'organisme. Cette garantie ne vaut néanmoins qu'en cas de contractualisation sur un plan d'action en direction de l'extension des consignes de tri. A noter que les soutiens pour le recyclage du papier (anciennement EcoFolio) sont estimés à la baisse.
- Redevances spéciale : En l'absence d'orientations spécifiques émanant des EPCI sur le maintien de cette redevance dans les Communautés de communes fusionnées, le montant proposé est le même qu'en 2016. Par ailleurs, une réflexion sur le financement de la collecte des déchets des commerçants et artisans est indispensable. La collaboration avec les EPCI et les chambres consulaires serait un facteur de réussite de ce projet. Le SMND intervient actuellement en collectant les déchets des professionnels qui le souhaitent, parfois au-delà du tonnage maximum de 1100 litres, au besoin dans le cadre d'une tournée spécifique. Le financement de ces tournées n'est, à ce jour, pas suffisamment assuré par les entreprises bénéficiaires et reste répercuté pour une grande part sur l'ensemble des contribuables.
- Reprise de matériaux : le SMND a participé au groupement de consultation du CSA3D pour la reprise des matériaux par les opérateurs économiques. Cette démarche permet d'anticiper une augmentation des prix de vente pour les fibreux (cartons, emballages) et pour les plastiques qui doit se faire sentir en 2018.
- Facturation aux Tiers : les investissements en matière de contrôle d'accès et de logiciel de facturation dans une partie des déchetteries, pris en charge sur fond propre du SMND, auront plutôt des effets sur 2019.
- Ventes de contenants : une augmentation de 40 %, sur la base du réalisé 2017, est estimée en 2018.

C. Dépenses de fonctionnement

1. Charges de personnel :

Elles seront en augmentation, pour l'essentiel, du fait de l'effet de progression mécanique des carrières (effet dit Glissement Vieillesse Technicité GVT) et des conséquences de la reprise en régie de la commune de Tignieu-Jamezieu. La hausse concernée se monte à 2%. L'effet de baisse du budget lié au remplacement d'agents partis (retraite – mutation) par des agents moins coûteux compense significativement le projet de régime indemnitaire RIFSEEP limitant l'impact de cette évolution nécessaire sur la hausse du budget à moins de 0,7%.

La structure prévisionnelle des effectifs et des rémunérations se présente comme suit :

	NB équivalent temps plein (ETP)	NB ETP Tit	NB ETP Non Tit	Cout brut indiciaire des titulaires	NBI / SFT des titulaires	Salaires bruts des non titulaires (hors RI)	Régime indemnitaire	Avantage sociaux et Assurance	Charges patronales	Totaux en K€	%
Collecte OM	85.0	80.0	5.0	1 423	34	99	589	75	865	3 084	38.8%
Collecte Selective	11.0	9.0	2.0	193	2	0	45	8	95	344	4.3%
Déchèteries	46.0	45.0	1.0	926	25	21	187	39	480	1 679	21.1%
Remplacement	30.0	10.0	20.0	187	0	411	51	8	279	936	11.8%
Atelier	10.0	10.0	0.0	211	5	0	71	9	110	407	5.1%
Administration	16.7	15.7	1.0	433	13	19	166	16	241	889	11.2%
Communication	3.0	2.0	1.0	19	0	18	7	2	19	65	0.8%
Heures supplémentaires				235						235	3.0%
Autres Dépenses				165		35		111		311	3.9%
Totaux	201.7	171.7	30.0	3 793	79	604	1 117	268	2 091	7 951	100.0%
%		85%	15%	48%	1%	8%	14%	3%	26%	100%	

A noter que l'impact de la suppression des charges salariales et de l'augmentation de la CSG dans la fonction publique n'a pu être chiffrée, faute de publication des textes réglementaires afférents.

Par ailleurs, un gros effort sera consacré en 2018 à la prévention et à la sécurité au travail avec la mise en place de dispositifs de Protection du Travailleur Isolé (PTI) et la location-entretien des vêtements du travail (pour les tenues haute visibilité) et le maintien de la politique essentielle de formation au permis PL, aux habilitations et formations obligatoires (FIMO, CACES).

2. Exutoires et traitement :

Deux consultations relatives aux exutoires ont été effectuées en 2017 : le marché de traitement des encombrants et le marché de traitement des bois.

Si, pour le premier, malgré une évolution du périmètre, l'augmentation reste modérée (de l'ordre de 2 %), elle est beaucoup plus importante pour le bois (+40 %) en raison des difficultés d'exutoires sur le plan national.

Nous étudions pour le marché 2019 ou 2020, un surtri des encombrants permettant de réduire l'enfouissement. Afin de financer le surcoût du traitement induit, des rotations de bennes, actuellement assurées par des entreprises prestataires, pourraient l'être par les agents du SMND.

L'augmentation du coût du traitement des prestations de tri est liée aux tonnages supplémentaires apportés par la commune de Tignieu Jamezieu

3. Atelier et garage :

Les dépenses liées à la maintenance et au garage sont en augmentation. L'augmentation du parc (la reprise de Tignieu induit la location de bennes OM, et d'une minibenne), l'évolution des coûts du carburant, estimé à la hausse, mais aussi la mise en place d'une maintenance préventive des véhicules (pour anticiper les conséquences de la nouvelle réglementation des contrôles techniques) en sont la cause. Par ailleurs, la mise en service de deux véhicules OM à gaz implique la signature de contrats d'entretien.

4. Communication :

Le budget reste stable autour de 100 000 €

5. Autres charges de structure :

Elles sont en baisse, en raison notamment du gain apporté par la consultation initiée en 2017 sur les contrats d'assurance. Le budget consacré à l'informatique est en diminution après les efforts de remise à niveau des exercices précédents.

6. Intérêts de la dette :

Ils sont en diminution, en raison du rythme d'extinction de la dette et du remboursement anticipé d'un emprunt qui s'est concrétisé en 2017.

7. Amortissements :

Ils sont stables par rapport à 2017. Toutefois, les investissements réalisés en 2018 induiront une augmentation d'environ 200 000 € du montant de ceux-ci en 2019.

D. Investissement

1. Recettes d'investissement :

Il s'agit, essentiellement, de l'amortissement à hauteur de 1.1 Millions d'euros, de l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2018, du FCTVA, en augmentation croissante.

Afin d'équilibrer le budget, des emprunts limités seront inscrits au budget.

2. Utilisation du budget d'investissement :

Le budget d'investissement se monte à 4.6 Millions d'€ (dont 450 000 € de remboursement de capital de la dette).

Les projets 2018 sont les suivants :

- Restes à réaliser de l'exercice 2017 : essentiellement les véhicules commandés dans le cadre du marché 2017 à la fin de l'exercice (environ 1.5 Millions)
- Acquisition d'un troisième compacteur à déchets de type « packmat » en cas de panne d'un des deux autres (estimé à 75 000 euros)
- Travaux dans les déchèteries : contrôle d'accès et logiciels de facturation (dans le cadre du groupement de commandes avec les autres syndicats), vidéoprotection. Ces équipements

seront assumés financièrement par le SMND (entre 700 000 et 900 000 € en 2018 pour les plus grosses déchèteries) , et réalisés sur plusieurs exercices

- Travaux d'aménagement du siège de Heyrieux (200 000 € environ)
- Maintien d'un budget conséquent de 400 000 € pour l'installation des Points d'apport volontaire

E. Focus sur la reprise de Tignieu-Jameyzieu en régie :

Afin de pouvoir assurer la reprise de la commune de Tignieu Jameyzieu, en régie, les dépenses suivantes seront inscrites au budget :

- Prestation de tri pour la collecte sélective : augmentation de 35 000 €
- Recrutement de trois agents de collecte et/ou reprise d'agents de la COVED
- Location d'un camion et d'une miniBom
- Ajustement des budgets du garage (carburants, maintenance)

Le montant de la participation demandée à la CCBDD pour la commune de Tignieu Jameyzieu est néanmoins prévu en baisse de 50 000 € environ par rapport au service facturé par la LYSED.

F. La dette

Le tableau ci-dessous retrace la structure la dette conformément aux préconisations de la charte prudentielle de la dette. Il apparait que la dette du syndicat modérée relève intégralement de produits sans risque. Le stock de dette correspond à 15 % des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, l'affectation de l'autofinancement structurel (hors résultat antérieur) permettrait de solder la dette en moins de 3 ans.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2017. La ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

Pour 2018, il est prévu d'autofinancer grâce aux résultats antérieurs les investissements prévus, l'emprunt restant très résiduel.

Structure	Cadre en gras : catégorie de produits autorisés	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation euros	(3) Ecart d'indice euros	(4) / (5) Indice hors euros
(A)	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11			
		% de l'encours	100.00%			
		Montant en euros	3 545 446			
(B)	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(C)	Option d'échange (swaption)	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(D)	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(E)	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(F)	Autres types de structures	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				